

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : 19/03/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents excusés : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **PETITE ENFANCE** : Multi accueil Gem'minis : Convention de mutualisation des services techniques et répartition des charges du bâtiment

Rapporteur : Lucette GIRARDON TOURNIER

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre du transfert de la compétence Petite enfance, les locaux de l'équipement Gem'minis situé à Estrablin ont été transférés à l'Agglo ; le logement de fonction situé dans le même bâtiment est resté communal.

ViennAgglo avait signé avec la commune d'Estrablin pour la période 2015-2018 une convention de mutualisation des services techniques pour l'entretien des abords (espaces verts) qui définit également la répartition des charges liées à ce bâtiment entre la commune et l'Agglo.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour 4 ans dans les mêmes termes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 14-270 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 18 décembre 2014, approuvant pour le Multi accueil Gem'minis la Convention de mutualisation des services techniques et de répartition des charges du bâtiment

VU l'avis de la commission Petite enfance du 13 mars 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la Convention de mutualisation des services techniques et de répartition des charges du bâtiment du Multi accueil Gem'minis avec la commune d'Estrablin jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 mars 2019

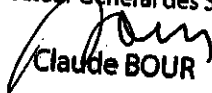
Le Président certifie que la présente délibération

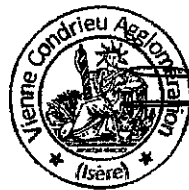
a été reçue par la Sous-Préfecture le 28 MARS 2019

et a été publiée le 28 MARS 2019

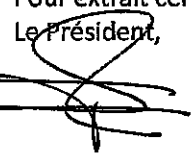


Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS